

*** SOMMAIRE ***

INTRODUCTION : RESUME DES ENJEUX DE LA « DIRECTIVE HABITATS »	2
LE RESEAU NATURA 2000 : GENERALITES	2
LE DOCUMENT D'OBJECTIFS	2
RAPPEL DE QUELQUES DEFINITIONS DE LA DIRECTIVE HABITATS	3
I - PREMIERE PARTIE : CARACTERISTIQUES DU SITE	5
I.A INFORMATIONS GENERALES ET ELEMENTS ADMINISTRATIFS	5
I.A.1 Localisation	5
I.A.2 Aspects fonciers, maîtrise d'usage	5
I.B ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE	7
I.B.1 Facteurs abiotiques	7
I.B.2 Occupation du sol et unités écologiques	7
II - DEUXIEME PARTIE : INVENTAIRE ET ANALYSE DE L'EXISTANT	9
II.A INVENTAIRE ET DESCRIPTION BIOLOGIQUE	9
II.A.1 Justifications du choix méthodologique	9
II.A.2 Caractérisation des habitats de l'annexe I de la Directive	10
II.A.3 Caractérisation des espèces du site	11
II.A.4 Les données historiques	13
II.A.5 Les données complémentaires : Inscriptions à inventaires et protections réglementaires	14
II.B INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES ACTIVITES HUMAINES	15
II.B.1 Choix méthodologique	15
II.B.2 Données de cadrage	15
II.B.3 Les activités économiques	16
II.B.4 Les activités de loisirs	16
II.B.5 Programmes collectifs et interventions publiques	17
III - TROISIEME PARTIE : LA HIERARCHISATION DES ENJEUX	19
III.A HIERARCHISATION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	19
III.A.1 Méthodologie	19
III.A.2 Evaluation et hiérarchisation des habitats d'intérêt communautaire	19
III.A.3 Evaluation et hiérarchisation des espèces d'intérêt communautaire	20
III.B MENACES ET ENJEUX CONCERNANT LES HABITATS	21
III.C CONCLUSIONS	22

INTRODUCTION : RESUME DES ENJEUX DE LA « DIRECTIVE HABITATS »

Le réseau Natura 2000 : Généralités

Le 21 mai 1992, le Conseil des Ministres de la Communauté Européenne adoptait la Directive 92/43, plus connue sous le nom de « **Directive Habitats** ».

Cette Directive « concernant la conservation des habitats naturels ainsi que celle de la faune et de la flore sauvages » a pour **objectif** « de **favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales** ». Pour parvenir à ce but, la Directive Habitats prévoit la mise en place, entre 1998 et 2004, d'un réseau d'espaces naturels préservés représentatifs de la biodiversité européenne (Europe des Quinze) : le **réseau Natura 2000**.

La Directive Habitats précise « qu'elle **contribue à l'objectif général d'un développement durable**. Le maintien de cette biodiversité peut, dans certains cas, requérir le maintien voire l'encouragement d'activités humaines ». Ainsi, la préservation des milieux naturels d'intérêt communautaire est indissociable de la prise en compte des intérêts socio-économiques.

Le réseau Natura 2000 sera donc pour partie constitué des futures « **zones spéciales de conservation** » (ZSC), intégrées progressivement entre 1998 et 2004 en application de la Directive Habitats mais aussi des zones de protection spéciales (ZPS) déjà désignées au titre de la Directive 79/409 du 2 avril 1979 « concernant la conservation des oiseaux sauvages » (« Directive Oiseaux »).

En France, les futures « zones spéciales de conservation » qui intégreront progressivement le réseau Natura 2000 entre 1998 et 2004, seront préalablement dotées d'un document d'objectifs.

Le document d'objectifs

Ce document, élaboré en concertation avec les acteurs locaux, fixe les objectifs de conservation ainsi que les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y parvenir.

C'est un document établi sous la responsabilité et le contrôle de l'État, qui est chargé de l'application des directives communautaires.

L'Etat, en la personne du Préfet de département, est le maître d'ouvrage de ce document d'objectifs, s'appuyant prioritairement sur la Direction Régionale de l'Environnement Lorraine (DIREN Lorraine) et sur la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF).

Le site des pelouses de Sivry-la-Perche et Nixéville-Blercourt a été proposé comme site d'intérêt communautaire par la préfecture de la Meuse en 1997 après les consultations d'usage et donc sélectionné pour intégrer le Réseau Natura 2000. Le **Conservatoire des Sites Lorrains** a alors été désigné comme opérateur local sur ce site pour la rédaction du Document d'Objectifs.

Le présent document d'objectifs définit les orientations de gestion, les mesures de conservation, les moyens financiers d'accompagnement et les modalités de leur mise en œuvre sur ce site.

Le document d'objectifs, en répondant aux principales obligations de la Directive Habitats, doit permettre la **mise en cohérence des politiques et des outils existants en faveur du maintien des habitats**. L'élaboration du Document d'Objectifs constitue une démarche de travail entre les différents acteurs du site destiné à intégrer le réseau Natura 2000.

Dans ce cadre, un **comité de pilotage** a été constitué, sous la responsabilité du Sous-Préfet de Verdun.

Le Préfet nomme, convoque et préside le comité de pilotage local afin de favoriser une concertation étroite entre les acteurs. Ce comité est l'organe central du processus de concertation entre tous les acteurs concernés. Son rôle est d'examiner, d'amender et de valider les documents et propositions que lui soumet l'opérateur.

Les membres du comité sont des personnes morales, plus rarement des personnes physiques, qui représentent un enjeu ou un intérêt majeur pour le site.

La rédaction de ce document s'appuiera sur les démarches, règles et réflexions proposées au sein du « Guide méthodologique des documents d'objectifs »¹ élaboré à l'issu du programme Life Nature 2000.

Rappel de quelques définitions de la Directive Habitats

La Directive Habitats comporte 6 annexes dont les deux premières sont essentielles pour la constitution du futur réseau Natura 2000 :

Annexe I :

Cette annexe liste les « types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation » (nom officiel des futurs sites Natura 2000). Ces habitats sont donc à préserver en tant que tels. Dans le document d'objectifs, nous emploierons l'expression « milieu ou habitat de l'annexe I » pour désigner ces milieux.

Certains habitats de l'annexe I sont désignés comme prioritaires par la Directive Habitats. Les habitats prioritaires sont les types d'habitats naturels en danger de disparition, présents sur le territoire de la Communauté européenne et pour la conservation desquels la Communauté porte une responsabilité particulière, compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle sur son territoire.

Les cofinancements européens se concentreront de façon prioritaire sur la préservation de ces milieux.

Annexe II :

Cette annexe liste « les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation ».

¹ Valentin-Smith & Al., 1998 - Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000, RNF-ATEN, Quétingny, 144 p.

Pour mémoire, quelques rappels :

- l'annexe II vise à préserver les habitats naturels indispensables à la survie des espèces qu'elle désigne.
- « pour les espèces animales qui occupent de vastes territoires, les sites d'importance communautaire correspondant aux lieux au sein de l'aire de répartition naturelle de ces espèces, qui présentent les éléments physiques ou biologiques essentiels à leur vie et reproduction ».

I - PREMIERE PARTIE : CARACTERISTIQUES DU SITE

I.A Informations générales et éléments administratifs

I.A.1 Localisation

Annexes cartes – carte N°1 : Périmètre du site d'intérêt communautaire

Le site Natura 2000 des pelouses de Nixéville-Blercourt et Sivry-la-Perche se situe à 10 km à l'ouest de Verdun, sur les côtes du Barrois. Il s'agit d'un ensemble de pelouses, fragments de pelouses et junipérais parmi les mieux conservés de cette partie du département. En raison de leur substrat géologique ces pelouses sont de type marneux avec un cortège floristique de type atlantique. Le site Natura 2000 couvre environ 100 ha.

On distingue :

- les pelouses de Nixéville au sud, autour du site principal du Vau et de la côte des Vignes - 53 ha,
- au nord, les pelouses de Sivry-la-Perche, depuis la côte de Frana jusqu'à la côte de Sivry-la-Perche (Haut-Vau, Dréat, la Corvée) - 47 ha.

Ces deux espaces se situent en domaine collinéen, entre 300 m pour le bas de la côte du barrois, jusqu'à 350 m sur le plateau. Ils abritent différents cortèges floristiques des pelouses marneuses, des junipérais sur pelouses calcaires et des zones arbustives et arborescentes de recolonisation forestière. La juniperaie de Frana, d'une vingtaine d'hectare d'un seul tenant, figure parmi les habitats les plus remarquables et sa qualité paysagère se perçoit même depuis l'autoroute A4.

Ces pelouses sont relictuelles et se situent au sein de zones de grandes cultures. Elles ne sont pratiquement plus, aujourd'hui, exploitées par l'agriculture et se présentent comme des espaces en friche.

I.A.2 Aspects fonciers, maîtrise d'usage

A.2.1 Situation foncière

Annexes cartes – cartes N°2.1 et 2.2 : cartes des statuts de propriété

Annexes Tableaux – tableau N°1 : Aspects fonciers maîtrise d'usage - Propriétaires

Au total, le site Natura 2000 compte 31 parcelles cadastrales. Il s'agit de grandes parcelles agricoles remembrées, où les secteurs de pelouses sont enclavés. Il s'agit, pour la majorité, de parcelles privées (70 % en surface). Les pelouses sont parfois enclavées dans de grandes parcelles agricoles (Côte des Vignes).

Environ 30 ha appartiennent soit à des collectivités (Communes) soit à l'Etat (SNCF et Domaines).

Il est proposé une extension d'environ 17 ha concernant deux parcelles, sur Sivry-la-Perche.

Tableau N°1 : Récapitulatif des superficies

Commune	Section	Nombre de parcelles	Superficie digitalisée en Ha
NIXEVILLE-BLERCOURT	ZA	10	13,99
NIXEVILLE-BLERCOURT	ZD	9	7,06
NIXEVILLE-BLERCOURT	ZB	5	39,17
SIVRY-LA-PERCHE	ZI	4	11,94
SIVRY-LA-PERCHE	ZK	1	10,63
SIVRY-LA-PERCHE	ZB	2	16,01
<i>Surface non cadastrée</i>	/	/	0,18
	Total	31	99,55
<i>Extension proposée</i>	C	2	17,41

Tableau N°2 : Récapitulatif du nombre de parcelles par type de propriété

Propriétaires	Nb de parcelles	Superficie digitalisée en Ha	Localisation
C.S.L.	2	6,25	Le Vau, Frana
Commune de Sivry-la-Perche	1	12,72	La Corvée
Commune de Nixéville-Blercourt	2	2,85	Le Vau
Etat - SNCF	7	4,72	Frana
Etat - Domaines	2	1,95	Le Vau
Privés	17	70,90	-
<i>Surface non cadastrée</i>	/	0,18	
Total	31	99,55	

A.2.2 Protection par la maîtrise foncière et d'usage

Annexes cartes – cartes N°2.1 et 2.2 : carte des statuts de propriété

Le Conservatoire des Sites Lorrains a réalisé l'acquisition de 3,7540 ha en 1986 sur le Vau (parcelle ZA 75), à la SAFER de la Meuse. Cette superficie a été portée à 4,1774 ha suite au remembrement de Nixéville-Blercourt. La protection du site a été complétée en 1994 par l'acquisition à l'amiable d'une propriété privée à Frana (ZD 19) d'une surface de 2,1668 ha.

Le C.S.L. est donc actuellement propriétaire de 6,3442 ha, soit environ 6,5 % du site Natura 2000. Le reste du site ne bénéficie à l'heure actuelle d'aucune protection.

I.B Environnement et Patrimoine

I.B.1 Facteurs abiotiques

B.1.1 Climatologie

Les données pluviométriques disponibles proviennent de la station météorologique de Ligny-en-Barrois. Sur la plus longue période de référence disponible, 1928/1993, la moyenne annuelle des précipitations est de 1005 mm. Sur une période plus récente de dix ans (1983-1993) cette moyenne reste la même avec 1006 mm. Cette pluviosité du barrois est supérieure à la pluviosité moyenne de la région (à l'exception du massif vosgien) et supérieure à celle des Côtes de Moselle (850 à 900 mm).

B.1.2 Géologie – Géomorphologie

Sources : Cartes géologiques 1/50000 n° XXXI-13 et XXXI-12, BRGM

Toutes ces pelouses reposent sur des assises géologiques du Jurassique (Portlandien et Kimmeridgien) qui composent l'extension nord de la côte du Barrois, un des rebord oriental du bassin parisien. Il s'agit de terrains sédimentaires.

Plus précisément, les pelouses se situent essentiellement sur les marnes supérieures du Kimméridgien. Ces marnes regroupent un ensemble d'argiles, de marnes grises, de marno-calcaires et de calcaires argileux. En partie supérieure du site, l'épaisseur de ces calcaires argileux peut atteindre 5 à 15 m.

Quelques secteurs (Frana, Dréat) débordent sur la couche supérieure, formées de calcaires cryptocristallins du Portlandien, qui sont des calcaires argileux fossilifères (sur la carte géologique la présence d'un site fossilifère est signalée sur le site de Frana). Cette couche constitue l'assise principale du plateau cultivé. Elle a une puissance d'environ 60 m.

I.B.2 Occupation du sol et unités écologiques

Annexes cartes – cartes N°3.1 et 3.2 : cartographie de l'occupation des sols

Tableau N°3 : Récapitulatif des principales unités écologiques

Occupation des sols	Superficies digitalisées en ha
Les boisements arbustifs et arborescents	
Boisements arborescents feuillus/résineux	≈ 32
Recolonisation arbustive sur pelouse	≈ 14
Plantations mixtes	≈ 1
Les pelouses et junipéraie	≈ 31*
(*dont extension proposée)	(≈ 8)
Les espaces agricoles	
Cultures	≈ 25
Prairies	≈ 12
Vergers	≈ 0,5
Les espaces anthropisés (carrière, zone rudérales...)	≈ 1,5

- Les groupements de pelouses

On distingue deux sous-groupes :

- la pelouse marneuse,
- la junipéraie sur pelouse calcaire,

La pelouse marneuse :

Le substrat argilo-marneux détermine la présence de pelouses marneuses rattachées à la sous-alliance du *Tetragonolobo-mesobromenion*. Deux espèces caractérisent l'association du *Chloroperfoliatae-Brometum erecti* ROYER 1973 : *Senecio erucifolius* et *Carex tomentosa*.

La sous association à *Tetragonolobus maritimus* est décrite par PAUTZ F. (1999) avec, comme espèces différentielles complémentaires à la précédente, *Teucrium chamaedrys*, *Seseli montanum* et *Hieracium pilosella*.

La junipéraie sur pelouses marneuses :

Correspondant à des pelouses anciennement pâturées, la lande à Genévrier commun (*Juniperus communis*) constitue un habitat qui témoigne des anciennes pratiques pastorales.

Une partie du site de Frana est occupée par une junipéraie, qui se prolonge sur une dizaine d'hectares vers la ferme de Frana, en dehors du site protégé et de la zone Natura 2000. Cette zone est proposée comme extension au site Natura 2000.

- Les boisements

On distingue les boisements de recolonisation sur pelouses, les boisements de feuillus et les boisements de résineux.

Les zones arbustives et arborescentes de recolonisation forestière :

Il s'agit de fourrés arbustifs à prunelliers, où au côté du prunellier se trouvent les arbustes mésophiles tels que l'Aubépine, le Troène, la Viorne lantane. On y trouve également le Cornouiller sanguin, le Noisetier et le Cytise. Quelques espèces pionnières arborescentes sont souvent présentes comme le Bouleau, le Pin sylvestre ou l'Érable sycomore.

Boisements de feuillus :

Ce dernier type de boisement correspond à l'évolution de la recolonisation vers une Hêtraie calcicole. On y trouve normalement le Hêtre, le Chêne sessile, l'Érable sycomore, le Merisier, le Charme. La strate arbustive est occupée par le Camerisier, le Noisetier, le Cornouiller mâle, le Troène, la Viorne lantane et l'Aubépine. Le lierre terrestre, la Parisette à quatre feuilles, la Mercuriale, le Gouet sont présents en sous-bois.

Boisements de résineux :

Il s'agit le plus souvent de boisements de Pins sylvestres sub-spontanés, plus rarement de plantations d'Épicéas.

- Les espaces agricoles

Ces espaces sont majoritairement des cultures (Blé, Orge, Colza, Maïs). Quelques prairies pâturées sont également présentes.

- Les milieux annexes

Sont regroupés dans cette catégorie les milieux possédant un caractère plus ou moins anthropisé :

- la plantation mixte feuillus/résineux sur la côte des Vignes,
- les zones rudéralisées utilisées comme lieux de stockage ou de décharge,
- les anciennes carrières.

II - DEUXIEME PARTIE :

INVENTAIRE ET ANALYSE DE L'EXISTANT

II.A Inventaire et description biologique

II.A.1 Justifications du choix méthodologique

A.1.1 Etude des groupements végétaux

La typologie des unités écologiques a été réalisée au moyen de la méthode des relevés phytosociologiques de Braun-Blanquet. Celle-ci consiste à relever les espèces présentes sur une surface de composition floristique homogène et représentative du groupement cartographié (20<S<50 m²). Un coefficient de recouvrement est attribué à chaque espèce :

- + quelques pieds
- 1** R < 5 % de recouvrement
- 2** 5 % < R < 25 % de recouvrement
- 3** 25 % < R < 50 % de recouvrement
- 4** 50 % < R < 75 % de recouvrement
- 5** R > 75 % de recouvrement

Les formations ont été décrites au moyen des nomenclatures phytosociologiques jusqu'au niveau de l'association. Pour chaque groupement, le Code issu de la classification "CORINE BIOTOPE" a été recherché ainsi que la correspondance dans le « Manuel d'Interprétation des Habitats de l'Union Européenne – Version Eur 15 ».

La détermination des habitats relevant de l'annexe I de la Directive Habitats a été effectuée sur le terrain en référence à leur description phytosociologique dans les différents manuels d'interprétation. Leur cartographie sur SIG a été effectuée par photo-interprétation.

A.1.2 Étude de la faune

* Avifaune :

Il n'a pas été réalisé d'inventaires exhaustifs de l'avifaune. Néanmoins, des prospections ont été faites lors de la réalisation des plans de gestion par le Conservatoire des Sites Lorrains en 1999 et par les prospections sur l'ensemble du site Natura 2000 en 2001 et 2002.

* Entomofaune :

Des prospections anciennes ont été réalisées en 1994 et 1996 sur les papillons, réactualisées en 2000 (suivi du site CSL) et 2002 (site Natura 2000).

A.1.3 Choix d'échelle

La superficie du site a amené à choisir comme échelle de représentation générale du site le 1/25000^e. L'échelle détaillée choisie pour la représentation des espèces et des habitats est le 1/8000^e.

Afin de synthétiser les différentes informations obtenues par le biais de documents souvent d'échelles variées, il a été choisi d'utiliser un Système d'Information Géographique (SIG) qui permet la digitalisation et le géoréférencement des données cartographiques. Ce système, relié à une base de données, a pour but de croiser et générer des informations regroupées par entités.

II.A.2 Caractérisation des habitats de l'annexe I de la Directive

Annexes cartes – cartes N°4.1 et 4.2 : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire

Annexes tableaux – tableau N°3 : relevés phytosociologiques

Parmi l'ensemble des habitats du site, 2 habitats naturels d'intérêt communautaire ont été distingués. Ces habitats, recensés au sein de l'annexe I de la Directive, sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'ensemble de ces habitats représente environ 26 % de la superficie totale du site Natura 2000.

Tableau N°4 : Habitats de la Directive présents sur le site Natura 2000

Code Eur 15	Annexe I de la Directive Habitats	Annexe II de la Directive Habitats	Annexe I de la Directive Oiseaux	Superficie en hectares	En pourcentage de la superficie totale des milieux de la Directive	En pourcentage de la superficie de la zone Natura 2000
6210	Pelouse marneuse à Chlore perfoliée (plus proposition d'extension)	–	–	21,00 0,7	71,1 %	≈ 18,5 %
5130	Juniperaie sur pelouse calcaire (plus proposition d'extension)	–	–	1,00 7,80	28,9 %	≈ 7,5 %
Totaux (avec proposition d'extension)				30,5	100 %	26,0 %

A.2.2 Pelouses sèches semi-naturelles

La pelouse marneuse – Code Corine : 34.32 - Code Natura 2000 : 6210

Le substrat argilo-marneux détermine la présence de pelouses marneuses rattachées à la sous-alliance du Tetragonolobo-mesobromenion. Deux espèces caractérisent l'association du Chloro-perfoliatae-Brometum erecti ROYER 1973 : *Senecio erucifolius*, *Carex tomentosa*.

La sous association à *Tetragonolobus maritimus* est décrite par PAUTZ F. (1999) avec comme espèces différentielles complémentaires à la précédente : *Teucrium chamaedrys*, *Seseli montanum* et *Hieracium pilosella*.

Deux variantes de cette sous-association sont différenciables et toutes deux sont présentes sur le site Natura 2000 :

- la variante à *Polygala calcarea* qui accueille *Blackstonia perfoliata*, *Asperula cynanchica*, *Gymnadenia conopsea* et *Thymus praecox*,
- la variante à *Viola hirta* dont la végétation plus dense se distingue par *Listera ovata*, *Poa pratensis*, *Agrimonia eupatoria* et *Hypericum perforatum*.

Ces deux variantes ont été regroupées sous le vocable « pelouse marneuse mésophile ». Il a été distingué cartographiquement des sous-types de cette formation :

- la pelouse marneuse mésophile type, caractéristique de l'association,
- la pelouse marneuse ourléifiée, en voie de fermeture par les arbustes et le brachypode penné,
- la pelouse marneuse plantée de jeunes feuillus,
- la pelouse marneuse pâturée, plus ou moins intensivement.

A .2.3 Formations à Genévriers sur pelouses

Code Natura 2000 : 5130 - La junipéraie sur pelouses calcaires
Code Corine : 31.881

Cet habitat correspond ici à une junipéraie secondaire à Genévrier commun, issu d'un ancien pâturage. Le Genévrier est présent presque partout sur ces pelouses marneuses, sous forme d'arbustes isolés. Mais il devient dominant dans ce type d'habitat, accompagné d'autres arbustes, comme l'Aubépine, le Prunellier, les Cornouillers mâles et sanguins, les Alisiers... Plusieurs semis de Pins sylvestres, issus de plantations sub-spontanées, tendent à la fermeture de la pelouse.

Moins de un hectare de cette junipéraie est actuellement protégé. Le reste, en continuité, occupe une quinzaine d'hectares sur une propriété privée. Il s'agit d'une des plus grandes junipérais de la région.

II.A.3 Caractérisation des espèces du site

A.3.1 Les espèces végétales

Tableau N°2.1 : espèces végétales d'intérêt patrimonial

Il n'existe aucune espèce végétale inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitats. Néanmoins, l'intérêt floristique des pelouses de Nixéville-Blercourt est avant tout marqué par la présence de 3 espèces protégées en Lorraine et d'un cortège diversifié d'orchidées (21 taxons recensés).

Chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*)

Cette étonnante gentianacée jaune est particulièrement rare en Lorraine où elle possède 2 sites protégés, la pelouse de la Blanche Côte (sur calcaires de l'Argovo-rauracien de l'Oxfordien) et les pelouses de Nixéville-Blercourt (sur marnes du Kimméridgien). Pour les côtes du Barrois, moins de cinq autres sites sont connus.

Au Vau, au niveau de la propriété CSL, la Chlore perfoliée est présente au niveau de la terrasse inférieure. En 2000, pas moins de 300 pieds ont été dénombrés (J. OSTER) dont une partie est située hors périmètre protégé. Trois autres stations sont présentes en dehors des zones protégées : la Corvée (une dizaine de pieds en 2001), Haut-Vau (une dizaine de pieds en 2001) et Côte des Vignes (quelques pieds, 2001).

A Frana, la population (une centaine de pieds) se situe également en partie basse du site soit en dehors du périmètre actuellement protégé par le C.S.L.

Cytise pédonculé (*Cytisus decumbens*)

Distinguable du Genet poilu à ses longs pédicelles floraux, le Cytise pédonculé se trouve assez localisé sur les pelouses des côtes du Barrois et de Meuse et bien présent sur les pelouses de Neufchâteau.

Sur l'ensemble du site Natura 2000, il est localisé dans les secteurs de pelouses les plus rases. Il est assez abondant.

Epipactis de Muller (*Epipactis muelleri* Godf.)

Environ la moitié des 10 stations recensées en Lorraine est actuellement protégée, cependant les difficultés de distinction de cette espèce la rendent certainement sous-estimée.

Son habitat correspond aux bois clairiérés, aux plantations de pins à exposition chaude, et aux pelouses thermophiles sur calcaire. Cette espèce, à l'instar de toutes celles de cette famille, est soumise à des aléas qui font qu'elle ne s'exprime pas tous les ans.

Cette orchidée des lisières forestières a été découverte en 1994 en partie basse des boisements du Vau. Ses effectifs y restent réduits à une dizaine de pieds. Cette espèce est assez bien répandue en Lorraine tant en pelouses qu'en zone forestière.

A.3.2 Les espèces animales

Tableaux N°2.2 : espèces animales d'intérêt patrimonial

*** Les espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive CEE/92/43**

Oiseaux :

***Lanius collurio* (Linnaeus, 1758) – Pie-grièche écorcheur**

L'Ecorcheur est l'espèce de Pie-grièche la plus répandue actuellement. Elle a besoin de terrains dégagés à végétation herbacée rase, parsemée de buissons denses et épineux et pourvus de perchoirs. Les pâturages bordés de haies, les marais diversifiés, les pelouses calcaires semi-ouvertes sont des milieux favorables à cette espèce.

La pie grièche écorcheur présente plusieurs couples nicheurs qui apprécient le réseau de haies des pelouses.

*** Les autres espèces d'intérêt patrimonial**

Reptiles

***Vipera aspis* – Vipère aspic**

Autrefois pourchassée, la Vipère aspic est aujourd'hui assez commune en France, exceptée dans le Nord et l'Ouest. En Lorraine, elle est assez localisée et semble absente à l'est de la rivière Moselle.

Elle est présente sur la pelouse de Dréat, au niveau d'une ancienne carrière.

Insectes : Lépidoptères

Azuré bleu-céleste - *Polyommatus (Lysandra) bellargus* (Rott., 1775)

Ce lycène bleu est typique des pelouses calcicoles où il trouve sa plante hôte, l'Hippocrépide fer à cheval (*Hippocrepis comosa*). Sa régression est liée à l'abandon d'entretien notamment par pâturage des pelouses dont la végétation devient alors trop haute et dense.

L'espèce est présente sur les deux sites protégés du CSL (Vau et Frana).

II.A.4 Les données historiques

A.4.1 Évolution historique du site

Le Vau et la Côte des Vignes

A l'origine, ce site du Vau fut cultivé entièrement (à l'exception de la partie Ouest en vallon) probablement jusqu'au début du XX^{ème} siècle, de même que la grande partie de la côte des Vignes. Le cliché aérien de 1940 montre nettement les différentes terrasses. En 1972, sur le Vau, la recolonisation arbustive sur les 3 terrasses inférieures est déjà très marquée et le vallon est également dominé par la strate arbustive. Sur la côte des Vignes, la recolonisation est moins forte, ce qui laisse supposer un entretien plus fréquent (fauche, pâturage ?).

C'est entre 1972 et 1987 que sont mises en culture une bonne partie des pelouses de la côte des Vignes et que disparaissent les terrasses.

A noter que la pelouse du Vau a connu le pâturage ovin jusque dans la dernière décennie (un troupeau ovin local passant occasionnellement sur ce site).

Côte de Frana

Ce site aussi a connu une phase de culture jusqu'au début du siècle dernier qui se traduit par la perception de 4 à 5 terrasses. Entre 1956 et 1972, la seconde terrasse a été remise en culture et ce jusque dans les années 1990.

Depuis 1972 la colonisation ligneuse a gagné très fortement sur les marges des haies implantées sur les talus des anciennes terrasses.

L'arrêt de l'exploitation des pelouses de ce site par pastoralisme ovin remonte à une vingtaine d'années. Une bande de terrain, en partie haute de la parcelle C.S.L. a été cultivée jusqu'en 1992. Pour ce qui concerne la junipéraie, l'absence de terrasses depuis 1957 indique plutôt une exploitation par pâturage. Une plantation de Pins visible en 1940 est à l'origine du boisement de résineux au nord est.

Haut-Vau, Corvée et Dréat

Le site de Haut-Vau actuel est le vestige d'une pelouse beaucoup plus vaste qui a subsisté jusqu'en 1987. Elle était également formée de terrasses.

Des terrasses étaient encore bien visibles en 1972 sur le Dréat. Ces terrasses se sont estompées et la colonisation arbustive a été rapide par la suite, surtout depuis la partie sud, en limite avec la forêt. Le site de la Corvée, comme celui de Frana, semble ne pas avoir été cultivé.

Cette étude diachronique des clichés aériens permet d'affirmer l'origine tertiaire d'une partie des pelouses de Nixéville-Blercourt et Sivry-la-Perche. Elles furent en effet cultivées en terrasses probablement jusqu'au début du XX^e siècle. La vigne fut certainement la culture dominante sur ces terrasses bien exposées. La dynamique arbustive sur ces sols anciennement cultivés est relativement forte.

II.A.5 Les données complémentaires : Inscriptions à inventaires et protections réglementaires

A.5.1 Inventaires des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (Z.N.I.E.F.F.)

Annexes cartes – carte N°7 : Inscription aux inventaires

Au début des années 1980, l'inventaire des Z.N.I.E.F.F. a été initié par le Ministère de l'Environnement. Il a pour objectif la constitution d'un outil de connaissance permanent des milieux naturels français dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces végétales ou animales rares et menacées.

Ce travail, réalisé à l'échelle régionale par des scientifiques locaux, est disponible au sein de chaque DIREN. Deux types de Z.N.I.E.F.F. sont définis en fonction des superficies : Z.N.I.E.F.F. de type I (secteurs de superficie en général limitée à intérêt biologique remarquable) ou de type II (grands ensembles naturels riches et peu modifiés aux potentialités biologiques importantes).

Le site Natura 2000 englobe deux fiches Z.N.I.E.F.F. de type I :

- n° 0001/0008 « Côte du Barrois à Nixéville », rédigée par Georges-Henri Parent en 1984,
- n° 0002/0070 « Côte du Barrois à Sivry-la-Perche », également rédigée par Georges-Henri Parent en 1984.

A.5.2 Inventaire des Espaces Naturels Sensibles des départements (E.N.S.)

Annexes cartes – carte N°7 : Inscription aux inventaires

Afin de disposer d'un document visant à orienter leurs décisions en terme de préservation de leur patrimoine naturel, les départements de la Meurthe-et-Moselle, en 1993, et de la Meuse, en 1995, ont commandé au Conservatoire des Sites Lorrains la réalisation de l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles de leurs territoires respectifs. Chaque étude recense, sous forme de fiches, l'ensemble des milieux naturels identifiés sur le département. Chaque fiche fait la synthèse des données existantes et effectue des propositions d'intervention ainsi qu'une estimation des coûts d'intervention. L'ensemble des sites a, par ailleurs, été hiérarchisé sur la base d'une analyse multicritère.

Le site a été recensé dans l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles de la Meuse sous les n° 55*P37 (Secteur de Nixéville, Le Vau) et 55*P38 (Secteur de Frana et Sivry-la-Perche).

A.5.3 Inventaire des Espaces Naturels Remarquables (ENR)

Annexes cartes – carte N°7 : Inscription aux inventaires

Afin de faciliter l'information des élus locaux sur les espaces naturels, un porté à connaissance a été décidé par la Région Lorraine, l'État et les quatre départements lorrains. Dans le cadre de cette étude, une synthèse a été réalisée à partir des inventaires existants (ENS, ZNIEFF) : elle a permis la rédaction de fiches de synthèse décrivant les Espaces Naturels Remarquables. Les pelouses ont également été retenues à ce titre.

A.5.4 Protection réglementaire

Le secteur d'étude ne bénéficie pas de mesures de protection réglementaires au titre de la protection du patrimoine naturel (loi du 18 juillet 1976, relative à la protection de la Nature).

Par contre, certaines espèces bénéficient d'un statut de protection notamment au titre des arrêtés ministériels fixant les différentes listes d'espèces animales ou végétales protégées prises en application de la Loi sur la Protection de la Nature du 10 juillet 1976 modifiée par la loi de janvier 1992.

Diverses dispositions du Code de l'Urbanisme (P.L.U par exemple) ou du Code Rural (loi Chasse, loi sur l'Eau...) peuvent s'appliquer à titre général. Les Plans d'Occupation des Sols (aujourd'hui Plans Locaux d'Urbanisme) sont régis par les dispositions inscrites au titre II du livre 1^{er} du Code de l'Urbanisme.

La commune de Sivry-la-Perche ne possède pas de Plan Local d'Urbanisme (anciennement Plan d'Occupation des Sols). Le règlement National d'Urbanisme (constructibilité limitée) s'y applique.

Par contre, la commune de Nixéville-Blercourt possède un PLU, approuvé le 22/12/1983 et modifié le 19/08/1986 et le 01/02/02.

Le site est concerné par deux zones :

- la côte des Vignes, la côte de Frana et la partie sud du Vau sont classées en *ND a*, inconstructibles du fait de la pente et de l'intérêt paysager,
- la partie nord du Vau et le Mulsonnier, qui sont classés en *NC*, zone agricole.

II.B Inventaire et description des activités humaines

II.B.1 Choix méthodologique

L'évolution du site n'est pas directement reliée aux activités humaines hors contexte agro-cynégétique et forestier et une analyse poussée de l'évolution des données socio-économiques sur les deux communes n'est pas nécessaire. La source d'information principale est l'inventaire communal 1998 de l'INSEE et les informations sur l'évolution de la population 1990 – 1999 fournies également par l'INSEE.

II.B.2 Données de cadrage

B.2.1 Données générales sur les populations

Sivry-la-Perche

Superficie cadastrée : 1 225 ha, densité de population : 22,3 habitants/km²

	1990	1999
Population	275	271
Résidences principales	89	102
Résidences secondaires	11	5
Logements vacants	10	10

Nixéville-Blercourt

Superficie cadastrée : 1 967 ha, densité de population : 21,6 habitants/km²

	1990	1999
Population	419	422
Résidences principales	143	156
Résidences secondaires	8	11
Logements vacants	8	5

II.B.3 Les activités économiques

B.3.1 L'activité agricole

Elle est pratiquée sous forme d'élevage équin sur la partie nord de la pelouse du Dréat. Les autres pelouses ne sont pas exploitées ou sont incluses dans des îlots de cultures (côte des Vignes).

B.3.2 La sylviculture

Cette activité économique est marginale sur le site. Elle prend la forme d'une sylviculture sans gestion particulière, avec prélèvements de bois par les propriétaires. Il n'existe pas de plans simples de gestion.

Deux tentatives de plantations sont visibles :

- 1 ha sur la Côte des Vignes, sur un vestige de pelouse marneuse : Cerisiers, Hêtres, Frênes, Epicéas,
- 1,2 ha sur la partie sud de la pelouse du Dréat : plantations de baliveaux d'Erables sycomores.

B.3.4 Autres activités

Sur la côte des Vignes, les vestiges de pelouses sont utilisés comme décharge de gravats ou comme lieu de stockage de bois et de matériel agricole. Une partie de la petite zone du Mulsonnier est également utilisée pour entreposer des matériaux. Ces zones rudéralisées ont été cartographiées.

La partie haute de la pelouse communale de la Corvée est utilisée comme zone de tir aux pigeons d'argile. Plusieurs baraquements ont été installés. A cela s'ajoute la présence d'un réservoir et de deux pylônes, avec locaux techniques.

Cette fréquentation importante se traduit par une banalisation du haut de la pelouse, qui est fauchée très régulièrement.

II.B.4 Les activités de loisirs

B.4.1 La chasse

Les dispositions relatives à la législation de la Chasse sont inscrites au titre 1^{er} du Livre III du Code Rural. Dans le cas des départements de la Meurthe-et-Moselle et de la Meuse, l'article L.222-6 institue l'obligation de création d'Associations Communales de Chasse Agréée. Les territoires sont donc soumis aux dispositions du chapitre 2 – Section I du Code Rural.

Les deux communes ne sont pas en ACCA. Il existe plusieurs sociétés de chasse dans chaque commune.

Tableau N°5 : Données administratives sur les sociétés de chasse.
Source : fédération départementale des chasseurs de la Meuse, 2002

Commune	Nom	Président	Nombre de membres
Nixéville-Blercourt	Société de chasse de Blercourt		18
Nixéville-Blercourt	Société de chasse de Nixéville	MALHOT Jean-Claude	11
Nixéville-Blercourt	Société de chasse de Nixéville	VINGERT Bernard	16
Nixéville-Blercourt	Société de chasse de Nixéville	PERIDON Yvan	
Sivry-la-Perche	Société de chasse de Sivry-la-Perche	CHAIZE Jean	20
Sivry-la-Perche	Société de chasse de Sivry-la-Perche	LEROY Sébastien	7

B.4.3 Randonnées – Promenades

Source : Comité départemental du tourisme de la Meuse

Il n'existe pas de sentiers de randonnées sur le site, et aucune ouverture de sentier n'est prévue à moyen terme.

II.B.5 Programmes collectifs et interventions publiques

B.5.1 Le Schéma Départemental des Carrières (S.D.C)

Le Schéma Départemental des Carrières de la Meuse a été approuvé par arrêté préfectoral du 12 juillet 2001. Il comprend une carte des contraintes environnementales, dressée en décembre 1999.

Cette carte précise que le site Natura 2000 se situe en catégorie 2 : « Espaces présentant un intérêt et une fragilité environnementale sans protection actuelle forte, qui devraient bénéficier d'une protection au titre de l'environnement et où, notamment, les exploitations de carrières ne devraient pas être autorisées que sous réserve que l'étude d'impact démontre que le projet n'obère pas l'intérêt du site (des prescriptions particulières très strictes peuvent être demandées)».

B.5.2 Gestion par le Conservatoire des Sites Lorrains

*** Le plan de gestion biologique**

Dans le cadre de l'action engagée par le Conservatoire des Sites Lorrains, un premier plan de gestion biologique a été établi sur Frana et au Vau, pour la période de 1994 à 1999. Ce plan de gestion a été révisé pour la période 2000-2005.

* Les objectifs à long terme

LE VAU

1 – Garantir la sauvegarde des habitats et des espèces d'intérêt européen (Directives Habitats et Oiseaux) :

- ◆ Pelouses marneuses (*Chloro perfoliatae-Brometum erectii* Royer 73)
- ◆ Landes à Genévriers
- ◆ Pie Grièche Ecorcheur

2 – Conserver les habitats et les espèces d'intérêt régional
Populations de *Blackstonia perfoliata*, *Cytisus decumbens* et *Epipactis muellerii*

3 – Maintenir une diversité d'habitats et d'espèces ainsi que la qualité paysagère
Boisements thermophiles

4 – Intégrer la protection du site dans le contexte local

FRANA

1 – Garantir la sauvegarde des habitats et des espèces d'intérêt européen (Directives Habitats et Oiseaux)

- ◆ Pelouses marneuses (*Chloro perfoliatae-Brometum erectii* Royer 73)
- ◆ Landes à Genévriers
- ◆ Pie Grièche Ecorcheur

2 – Conserver les habitats et les espèces d'intérêt régional
Populations de *Blackstonia perfoliata* et *Cytisus decumbens*

3 – Maintenir une diversité d'habitats et d'espèces ainsi que la qualité paysagère
Boisements thermophiles
Ancienne culture

4 – Intégrer la protection du site dans le contexte local

III - TROISIEME PARTIE : LA HIERARCHISATION DES ENJEUX

III.A Hiérarchisation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

III.A.1 Méthodologie

La hiérarchisation des habitats communautaires et des espèces se doit d'être un préalable à la définition des enjeux en terme de conservation et d'actions. A cette fin, une méthodologie a été définie en s'appuyant sur celle qui fut utilisée par le Conservatoire des Sites Lorrains lors de la réalisation des inventaires d'espaces naturels sensibles pour les départements 54, 55 et 88 (C.S.L. 1993, C.S.L. 1995).

Cette méthode de bioévaluation fut développée pour les sites naturels sur la base de 8 critères d'ordre biologique et écologique classiquement utilisés par la communauté scientifique internationale et conseillés par le Muséum National d'Histoire Naturelle (G. Barnaud, 1991). A ces critères sont attribués 4 niveaux de valeur représentés par 1 à 4 astérisques (*) dans le sens croissant du niveau d'intérêt. Le cumul du nombre d'étoiles pour l'ensemble des critères permet alors de définir un niveau de valeur générale (dans le cas de la bio-évaluation des sites naturels trois niveaux de valeurs furent utilisés en Lorraine : Local, Régional et National). Bien que présentant des limites de validité scientifique *sensu-stricto*, cette méthode et les applications qui en furent faites, ont été validées par le Conseil Scientifique du Conservatoire des Sites Lorrains.

Reprenant le principe de cette méthode de bioévaluation, une méthode particulière a été adaptée pour procéder à la bioévaluation des habitats et des espèces présents sur le site Natura 2000 de Sivry-Nixéville.

III.A.2 Evaluation et hiérarchisation des habitats d'intérêt communautaire

A.2.1. Méthodologie de hiérarchisation des habitats

Pour les habitats d'intérêt communautaire, 6 critères de bioévaluation sont utilisés :

- **l'intérêt floristique et ou faunistique de l'habitat**

Ce critère tient compte de la présence d'espèces végétales ou animales à grande valeur biologique c'est à dire, des espèces inscrites sur les Livres Rouges (Listes officielles des espèces menacées) et des espèces bénéficiant du statut d'espèces protégées au titre de la Loi sur la protection de la Nature de 1976 ou au titre de conventions internationales ratifiées par la France, ou au titre des Directives Oiseaux et Habitats.

- **la rareté et l'originalité de l'habitat pour la Lorraine et la France**

Le critère de rareté s'appuie sur le nombre de sites lorrains comportant le type d'habitat et sur une connaissance globale de sa présence en France. Le critère d'originalité fait référence à la spécificité des conditions écologiques ou biologiques d'un type d'habitat (ainsi pour la Lorraine, les types d'habitats les plus originaux sont les habitats halophiles continentaux naturels des vallées de la Seille et de la Nied, sites uniques pour la France).

- **la typicité et représentativité de l'habitat**

La typicité et la représentativité d'un habitat expriment son degré d'expression et de conservation par rapport à l'état optimal connu pour cet habitat en région Lorraine et plus généralement à travers la bibliographie nationale.

- **la superficie de l'habitat**

Ce critère de superficie est évalué par rapport aux superficies connues à l'échelle départementale, régionale et nationale pour le type d'habitat concerné.

- **la fragilité naturelle de l'habitat**

Ce critère fait référence aux conséquences de l'évolution naturelle ou spontanée sur l'habitat, en matière de dégradation : soit par concurrence d'autres habitats (colonisation par des plantes herbacées hautes, par des arbustes ou par des arbres), soit par conséquences d'actions anthropiques (plantations, travaux hydrauliques, travaux agricoles...).

- **la connectivité et la contiguïté avec des habitats de la Directive ou d'autres habitats**

Ce critère permet de positionner le site dans un contexte plus global en prenant en compte la proximité d'habitats qui ne seraient pas inclus dans le site. Ceci est un facteur important en terme de fonctionnalité des corridors écologiques afin de juger des possibilités éventuelles de recolonisation.

A.2.2. Résultats de la hiérarchisation des habitats

Annexes tableaux – Tableau N°4 – Evaluation et hiérarchisation des habitats

Tableau N°7 : Tableau synthétique des résultats de la hiérarchisation

Code EUR 15	Habitats	Evaluation globale	Niveau de priorité
6210	Pelouse marneuse	14	1
5310	Junipéraie sur pelouse	16	1

* Habitat prioritaire de la Directive Habitats

Les deux habitats présents sont tous deux prioritaires en terme d'intervention. Leur fragilité face à la recolonisation arbustive est la même. En terme de typicité de l'habitat, la junipéraie, homogène de vaste superficie et peu dégradée, est mieux évaluée. La typicité de la pelouse marneuse et sa représentativité, sont variables selon les secteurs et les modes de gestion appliqués. Globalement, les surfaces non dégradées sont encore assez importantes.

A noter que cet ensemble de pelouses marneuses occupe une place particulière en Lorraine pour 2 raisons :

- le *Chloro perfoliatae-Brometum erectii* sous association à *Tetragonolobus maritimus*, n'est pas protégé ailleurs en Lorraine,
- il se situe au Nord des Côtes du Barrois, secteur possédant très peu de sites naturels protégés.

III.B. Menaces et Enjeux concernant les habitats

*Annexes Tableaux – Tableau N°5 – Evaluation de l'intensité des menaces
Annexes Schémas - Schéma N°1 – Hiérarchisation des menaces concernant les Habitats*

Pour l'ensemble du site, l'intensité des différentes menaces est précisée par trois niveaux : forte, moyenne ou faible.

Cette intensité de menace est évaluée sur la base de 5 critères :

- **L'imminence de la menace**

Ce critère estime la réalité potentielle de la menace.

- **la vitesse de la dégradation engendrée (rapide, moyenne ou lente),**

Ce critère estime à quelle échéance la menace aurait un effet néfaste sur les habitats.

- **les conséquences sur les habitats ou habitats d'espèce en terme de dégradation (forte, moyenne ou faible)**

Ce critère permet de juger de l'importance de l'impact de la menace sur la bonne conservation des habitats.

- **Les possibilités de contrôle par la gestion ou la modification des pratiques.**

Ce critère tente de juger de la possibilité de réduire les impacts de la menace soit par une intervention physique (gestion) ou par une adaptation des pratiques en cours.

- **Urgence d'intervention.**

Ce critère doit permettre d'estimer à quelle échéance il convient d'intervenir pour réduire la menace sans que son action soit irréversible sur les habitats. Le court terme est fixé à l'échéance du Document d'Objectifs en cours, le moyen terme à 20 ans et le long terme à plus de 50 ans.

Sur l'ensemble du site, on peut identifier quatre menaces :

- une menace liée à la dynamique naturelle de la végétation, surtout sensible au niveau des formations sur marnes présentes ici. C'est la principale menace pour l'ensemble du site. Elle peut-être réduite par une gestion adéquate.
- une menace liée à une augmentation de la pression de pâturage équin (existant) ou bovin (éventuel), essentiellement sur Sivry-la-Perche,
- une menace de banalisation par abandon (dépôt de matériaux, décharge) ou par un changement d'affectation (constructions, piétinement...). Cette menace est déjà visible sur certains secteurs du site (Côte des Vignes, Corvée),
- une menace, assez faible, de mise en culture (côte des Vignes).

III.C. Conclusions

Les deux habitats de la Directive qui sont présents sur ce site représentent des surfaces conséquentes, surtout en considérant l'extension proposée sur la junipénaie de Frana. Si cette dernière est globalement bien conservée, l'état de conservation des pelouses marneuses du site est variable, selon les activités, ou l'absence d'activités, qui y sont menées.

Plusieurs types de menaces, certaines, naturelles, d'autres liées à l'activité humaine, ont plus ou moins dégradés certains secteurs. Néanmoins, une gestion adéquate pourrait permettre la restauration et la conservation de la quasi-totalité du site, sur la base de l'expérience du Conservatoire sur la partie qu'il a en gestion à l'heure actuelle.

IV - QUATRIEME PARTIE : LES PROPOSITIONS

IV.A Définition des objectifs de gestion

IV.A.1 Objectifs de gestion pour le site

Annexes tableaux – Tableau N° – Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion par habitats.

Les objectifs présentés dans le tableau ci-dessous concernent l'ensemble du site (animation, suivi administratif général) et les zones tufeuses en amont de l'étang, qui possèdent une problématique équivalente et réclament en partie des objectifs communs de gestion.

Thématiques générales sur le site	Objectifs à long terme
	➤
	➤

IV.A.2 Objectifs de gestion par habitat

Annexes tableaux – Tableau N° – Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion par habitats et espèces.

Le tableau suivant synthétise les objectifs de gestion pour chaque habitat tel que défini dans les fiches descriptives d'habitats ainsi que dans le tableau N°5.

Habitats communautaires	Code EUR 15	Objectifs à long terme
		➤
		➤
		➤
		➤

IV.A.3 Objectifs de gestion par espèces

Annexes tableaux – Tableau N°5– Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion par habitats et espèces.

Espèces d'intérêt communautaire	Code Directives	Objectifs à long terme

		➤
--	--	---

IV.B Proposition d'opérations

Considérant les 3 niveaux d'intérêt des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ainsi que les 3 niveaux de menaces les concernant, toutes les opérations proposées sont dotées d'un niveau de priorité :

- 1 – Indispensable**
- 2 – Nécessaire**
- 3 – Souhaitable.**

D'une manière générale, les opérations du document d'objectifs peuvent être regroupées sous 5 thématiques :

- ❖ L'animation du Document d'Objectifs : cette partie regroupe toute les opérations « administratives » effectuées dans le cadre de l'application du document d'objectifs tels le suivi des travaux, les négociations foncières, le suivi des contrats Natura 2000 ou C.T.E, les relations avec les administrations concernées.
- ❖ Le Suivi Ecologique : cette partie regroupe les opérations de suivi qualitatif de la végétation qui permettent de tester la validité des prescriptions de gestion au moyen de méthodes scientifiques bien déterminées ainsi que les opérations de suivi temporel et quantitatif des espèces végétales et animales.
- ❖ Les Travaux de Gestion : cette partie regroupe les prescriptions de gestion qui ont une application concrète sur le terrain (abattage, motofauchage, gyrobroyage...) dans un but de maintien ou d'amélioration des habitats.
- ❖ La Valorisation Pédagogique : le but de Natura 2000 est de s'insérer dans le contexte local afin de faire prendre conscience aux populations riveraines de l'intérêt de la préservation du site. Cette partie regroupe donc les opérations d'animation auprès des scolaires ou des adultes ainsi que les aménagements pédagogiques.
- ❖ Les Acquisitions Foncières : la préservation des espèces et des habitats peut passer par la maîtrise foncière des parcelles qui les abrite. Cette partie regroupe donc les opérations de maîtrise foncière.

☒ Le coût des opérations est basé sur les tarifs et devis fournis par les entreprises, associations ou prestataires contactés pour la réalisation potentielle de cette opération. Pour le Conservatoire des Sites Lorrains, les coûts sont basés sur les tarifs suivants :

Type d'intervenant	Coût journalier	Coût horaire	Type d'opération
Animateur	246,00 €	31,54 €	Travaux de gestion
Chargé de mission	360,00 €	46,15 €	Animation du Docob
Attaché scientifique	410,00 €	52,56 €	Suivis Ecologiques

En ce qui concerne les coûts de gestion des habitats, le coût est établi sur la base d'un barème intégrant le type de travail, le matériel, la pente et le diamètre des arbres ainsi que le type de milieu. Le temps de travail par hectare et le coût par hectare géré sont ainsi calculés sur l'expérience acquise en 15 ans de gestion des espaces naturels en Lorraine.

IV.B.1 Propositions d'opération pour l'ensemble du site et pour la zone tufeuse

– Annexes tableaux – Tableau N°5 – Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion par habitats et espèces

SI00 – Exécution du Document d'Objectifs

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : DIREN Lorraine

Maître d'œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains

Descriptif :

La mise en œuvre des différentes opérations prescrites dans le Document d'Objectif requière un travail d'animation de projet dont le coût n'est pas inclus dans chaque opération. En conséquence afin de garantir l'application de l'ensemble des opérations, il importe de créer une opération spécifique « exécution du Document d'Objectifs ».

L'animation des documents d'objectifs a été déclinée en 6 thèmes, en fonction des opérations concernées :

- ❖ SA : Suivi Administratif : concerne la participations aux réunions des comités de suivi ainsi que le temps nécessaire à la programmation financière,
- ❖ ST : Suivi des Travaux : concerne les relations avec les entreprises ou le suivi des travaux effectués en régie par l'équipe du C.S.L,
- ❖ SSt : Suivi des Sous-Traitances : concerne les relations avec les sous-traitants d'études scientifiques, essentiellement des visites préliminaires de terrain,
- ❖ MF : Suivi de la Maîtrise Foncière : concerne les prospections et négociations en vue des opérations de Maîtrise foncière,
- ❖ VP : concerne la préparation des programmes d'animations, la définition des panneaux ou la programmation des conférences,

IV.B.2 Proposition d'opérations pour les Habitats

Tableau N°5 – Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion par habitats et espèces.

HA01 –

Niveau de priorité :

Maître d'ouvrage :

Maître d'œuvre :

Descriptif :

Il s'agit :

Evaluation du coût / programmation :

❖ 2002 :

→ €

HA02 –

Niveau de priorité :

Maître d'ouvrage :

Maître d'œuvre :

Descriptif :

Coût = ,00 € (€/ha pour ha).

Evaluation du coût / programmation :

❖ 2003 :

→ 658,00 €

IV.C Evaluations financières des propositions des Opérations

Annexes tableaux – Tableau N°6 – Evaluations financières des propositions d’Opérations pour l’ensemble du site, pour les habitats et les espèces

Cf. tableau ci après : tableau récapitulatif des budgets en francs